



Madame la Présidente,

Suite au refus des organisations syndicales de siéger à la CAP des adjoints administratifs du 14 juin 2018, nous constatons que l'Administration a pris en compte certaines de nos revendications.

Cependant des erreurs persistent. Néanmoins, nous avons décidé de siéger ce jour afin d'obtenir des explications sur les anomalies relevées et valider une liste d'avancement cohérente. Nous ne voulons pas que l'Administration nous considère comme une chambre d'enregistrement et nous demandons qu'elle respecte notre rôle d'élus paritaires.

Le deuxième sujet que nous voulons aborder porte sur les taux pro/pro.

L'intersyndicale déplore la forte baisse du taux de promotion au grade d'AAP1 (C3). Le taux passe de 25 % à seulement 10 % en 2018 soit une perte de 15 points.

Cette dégradation du taux se traduit par une réduction drastique du nombre d'avancements. En effet pour l'ensemble du corps des adjoints administratifs au titre de l'année 2017, 229 promotions contre 131 seulement prévues au titre de l'année 2018.

Nous constatons que le corps des adjoints administratifs sert de variable d'ajustement du Gouvernement et qu'il subit les foudres de la finance.

Nous exigeons que les taux soient renégociés à la hausse et que le plan de requalification de C en B soit reconduit.

Les élu(e)s à la CAP des adjoints administratifs.

Paris, le 27 Juin 2018